



FEUILLE D'INSCRIPTION
AGM Equitation Corbreuse
2022 – 2023

RENSEIGNEMENTS SUR LE CAVALIER :

NOM ET PRENOM :

NIVEAU :

DATE DE NAISSANCE :

N° DE LICENCE (si déjà existante) :

ADRESSE :

HORAIRE DU COURS :

RENSEIGNEMENT SUR LES PARENTS :

NOM DES PARENTS :

TEL MAMAN :

TEL PAPA :

TEL AUTRE :

MAIL :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

OBSERVATIONS DIVERSES (TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX, ALLERGIES ...) :

Je, soussigné

- Autorise le personnel du centre équestre à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence
- M'engage à consulter le règlement intérieur et à le respecter
- Autorise le club à publier des photos de mon enfant sur Internet : OUI NON

Date et signature du responsable légal :



REGLEMENT INTERIEUR GENERAL

AGM EQUITATION

Chaque personne fréquentant le club s'engage à respecter ce règlement

1. ORGANISATION

Toutes les activités du club ainsi que toutes les installations dont il dispose sont placées sous l'autorité des gérants du centre équestre (Alexis et Gaëlle MEYRIER)

2. DISCIPLINE

- Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou installations, les usagers doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer toutes les consignes de sécurité.
- En tout lieu et en toute circonstance les usages sont tenus d'observer une parfaite correction à l'égard des gérants, des professionnels travaillant sur le site, et des autres usagers.

3. SECURITE

IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LE CLUB

- Utiliser le parking pour garer tous les véhicules à moteur
- La vitesse est limitée à 10km/h sur le parking
- **Si le parking est complet il est impératif de faire demi-tour et de se garer sur le côté gauche de la route en sortant**
- Ne laissez rien d'apparent ou de valeur dans les véhicules, ou devant ou dans les boxes. Le centre équestre décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels.
- Les chiens doivent être tenus en laisse sur le site
- Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux ou poneys n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement équestre.

4. RESPONSABILITE

- La responsabilité du poney club est dérogée dans le cas d'un accident provoquée par une inobservation du règlement intérieur
- Le centre équestre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels
- **Les usagers mineurs ne sont sous la responsabilité du club que durant leur heure de reprise et durant le temps de préparation et de retour à l'écurie, soit 20 minutes avant et après la reprise**
- L'accès aux différents hangars, lieux de stockage et écuries autres que celles de chaque côté du manège est strictement interdit

5. SANCTIONS

Les gérants se réservent le droit d'attribuer des sanctions à tous les usagers ayant une attitude répréhensible ou ne respectant pas le règlement.

6. EQUIPEMENT

- Les usagers du poney club doivent, pour monter à cheval, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages traditionnels de l'équitation
- Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme NF en 1384.
- Le centre équestre ne stocke pas le matériel des cavaliers. Aucun équipement personnel ne pourra être gardé au poney club.

7. ASSURANCE

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est obligatoire. Cette licence fédérale lui permet d'être assuré dans tous les centres affiliés de France, de passer des examens et de les valider, et de participer à une dynamique sportive. Les usagers sont obligatoirement assurés pour leur responsabilité civile dans le cadre de l'assurance de l'établissement équestre, durant le temps de l'activité équestre.

8. REPRISES/FORFAITS

- Inscription

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont hebdomadaires, à jour et à heure fixe.

- Règlement du Forfait Annuel

Les forfaits sont des forfaits annuels, comprenant un cours hebdomadaire.

Cependant le règlement du forfait peut s'étaler en 10 mensualités : de juin 2022 à mars 2023.

Pour les règlements en 10 fois **le club demandera la totalité des chèques à l'inscription (soit 10 chèques correspondant au montant du forfait, et 1 chèque correspondant au montant de la licence)** et se chargera de les poser en banque à chaque début de mois.

Pour les paiements en 1 fois le club offre une ½ journée de stage.

Le forfait annuel ne peut en aucun cas donner lieu à un remboursement. Seule la présentation d'un certificat médical prouvant que la pratique de l'équitation est à proscrire, permettra le remboursement du forfait et/ou l'annulation de l'encaissement du restant-dû. Nous déduisons du remboursement les cours déjà consommés.

- Récupération

L'utilisateur malade, en déplacement professionnel ou scolaire, aura la possibilité de récupérer jusqu'à 2 séances par trimestre, pour plus de 2 rattrapages, il faudra présenter un certificat médical justifiant l'absence lors des cours. Ces récupérations se feront hors période de stages, et uniquement sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif scolaire. Les autres cas ne donnent pas lieu à récupération.

En cas d'absence, et pour des raisons d'organisation, nous vous prions de nous prévenir 48 heures à l'avance. Tout cours n'ayant pas été annulé avant ce délai sera considéré comme consommé.

9. AUTORISATION PARENTALE DE DIFFUSION DE PHOTOS

Le club peut être amené à diffuser des photos sur Internet prises pendant des animations équestres.

Acceptez vous que votre enfant apparaisse sur ces photos ?

OUI

NON

Lu et approuvé le :

Signature :